

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 1^{er} FEVRIER 2018 A 18H30
- SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL -**

Présents : MAMET Bernard – MATHEZ Christophe – BONNEFOY Robert - BERTHET Annie – BOURQUI Gilles – DEMOLY Fabienne – JEANNEROD Françoise – CRETIN Claire – GENRE Annie – DESPREZ Alain – BOUTERAON Elisabeth – BOURLAND Frédéric - GALLOIS Delphine – CAILLAT Marie-Carmen – BENOIT-GUYOD Sébastien – LACROIX Jean-Sébastien – GRENIER Sandrine – CLERC Nicolas – PROST Marcel – GANGNERY Véronique – CHARDON Laurent – CHAVIN-GAZALIER Fabien

Absent: VAZ TEIXEIRA Christophe (pouvoir à Christophe MATHEZ)

Secrétaire de séance : BOURQUI Gilles

Le 1^{er} février 2018, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à 18h30 à la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Bernard MAMET, Maire. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire remercie les conseillers, auditeurs présents et leur souhaite la bienvenue.

M. le Maire établit l'ordre du jour suivant :

1 – Désignation d'un secrétaire de séance

2 – Approbation du compte-rendu de la séance du 21 décembre 2017

3 – SIDEC : renouvellement matériel vétuste 7^{ème} tranche

4 – Quartier des Crêtets - autorisation de signature des promesses de vente et des ventes – nom des acquéreurs

5 – Fourniture et pose d'huisseries au Foyer des Personnes Agées : signature du marché

6 – Création d'un emploi de vacataire pour diverses animations et fixation de la rémunération

7 – Travaux de restauration écologique et hydrologique de la tourbière des Rousses : convention avec le Parc Naturel Régional du Haut-Jura

8 – Convention de partenariat 2017/2018 avec l'association Côté Cour pour la programmation de spectacles vivants jeune public

9 – Vente d'une emprise au Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau des Rousses pour les travaux d'amélioration de la station de traitement des Rousses

10– Liste des marchés signés par M. le Maire

11 – Questions et informations diverses

- Modification des conditions d'exploiter la carrière des Rousses
- Accord cadre à bons de commande pour l'évacuation par ambulance des blessés sur les pistes de ski alpin et nordique de la Commune des Rousses (Station des Rousses) : précisions

M. le Maire adresse un message d'amitié et de sympathie à Françoise JEANNEROD à l'occasion du deuil qui la touche.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Gilles BOURQUI secrétaire de séance.

Arrivée de Sandrine GRENIER

2. Approbation du compte-rendu de la séance du 21 décembre 2017

M. le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir formuler les éventuelles remarques concernant le compte rendu de la séance du conseil municipal du 21 décembre 2017.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 21 décembre 2017.

3. SIDEC : Renouvellement matériel vétuste 7^{ème} tranche

M. le Maire rappelle que dans le cadre du service de l'éclairage public communal, il apparaît nécessaire de procéder à la réalisation du programme d'éclairage public suivant : renouvellement de matériel vétuste 7^{ème} tranche.

Une participation financière peut être allouée par le Syndicat Mixte d'Energies, d'Equipements et de Communications du Jura (SIDEC) dans la mesure où ce programme concourt à une meilleure gestion du réseau de distribution d'électricité dont il a la charge.

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du SIDEC n° 1882 du 25 novembre 2017 portant sur les modifications de critères d'attribution des subventions pour les travaux d'électrification et d'éclairage public,

Après en avoir délibéré, M. le Maire propose au conseil municipal :

Article 1 : APPROUVER le programme d'éclairage public présenté et son programme estimatif 30 344.69 € TTC.

Article 2 : SOLLICITER l'obtention d'une participation au SIDEC de 50 % du montant aidé de l'opération plafonnée à 30 000 €, soit 15 000.00 €.

Article 3 : PRENDRE ACTE que la part de la collectivité, estimée à 15 344.69 € sera versée dans la caisse du receveur du SIDEC :

- A hauteur de 80 % avant le commencement des travaux
- Le solde après achèvement des travaux et présentation par le SIDEC du décompte général et définitif de l'opération.

Article 4 : AUTORISER le SIDEC à effectuer tous travaux supplémentaires nécessaires à la bonne réalisation de l'opération en cause, dans la limite de 10 % du montant total indiqué ci-dessus ; au-delà de ce seuil et en cas de besoins, le conseil municipal devra être saisi pour accord.

Article 5 : S'ENGAGER en cas de surcoût des travaux exécutés par rapport au projet initial et dans la limite du seuil des 10 %, à réaliser le financement complémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire, en tenant compte du réajustement des diverses participations.

Article 6 : AUTORISER M. le Maire à demander au SIDEC la réalisation de l'opération définie ci-dessus, incluant les études et le suivi des travaux et à ce titre, autoriser M. le Maire à signer tous documents à cet effet.

Article 7 : DECIDER l'inscription de la dépense au budget principal.

Gilles BOURQUI précise que le secteur d'intervention n'a pas encore été défini. M. le Maire indique qu'il y a 42 lampes à changer par des lampes Sodium Haute pression à 440 € HT pièce.

Claire CRETIN estime que le centre du village est particulièrement sombre. Christophe MATHEZ répond qu'il manque des points lumineux mais cela ne fait pas partie du programme 2018 de travaux. M. le Maire ajoute que dans le village, il faut avoir l'autorisation des propriétaires pour poser des éclairages en façade.

Sébastien BENOIT-GUYOD souhaite que le village soit digne d'une station de sport d'hiver.

Gilles BOURQUI répond que la commission travaux travaillera sur un projet d'éclairage public de la Poste à l'office du tourisme. Il ajoute que la portion de route entre le parking du Faubourg et le magasin Carrefour va être remise en service prochainement. Un court-circuit a eu lieu pendant les vacances de Noël, il y a des fils à nu. ENEDIS a donc coupé l'éclairage public du secteur. C'est dangereux et mal éclairé mais on s'en occupe même si cela prend un peu de temps ; cela devrait être solutionné provisoirement dans la semaine.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le programme d'éclairage public de renouvellement du matériel vétuste 7^{ème} tranche et autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

4. Quartier des Crêtets – autorisation de signature des promesses de vente et des ventes – nom des acquéreurs

Annie GENRE et Fabienne DEMOLY se retirent.

M. le Maire rappelle que par délibération n°2017-8-075 du 22 août 2017, le conseil municipal l'a autorisé à signer les promesses de vente et les ventes des parcelles individuelles du quartier des Crêtets. Il convient de préciser le nom des acquéreurs :

N° de lot	Section cadastrale	N°	superficie en m ²	prix de vente en € HORS TAXE	Nom des acquéreurs	
					Promesse de vente signée	Vente signée
1	AB	511	534	90 780.00	/	
2	AB	512	399	67 830.00	/	
3	AB	513	540	91 800.00	Anthony CHERIF et Lucie PINGEON	
4	AB	514	566	96 220.00	/	
5	AB	515	659	112.030.00	/	
6	AB	516	707	120 190.00	/	
7	AB	517	563	95 710.00		M. et Mme Unal KARADAG
8	AB	518	667	113 390.00	Aurélien BORDE et Mélissa BENKHALIFA	
9	AB	519	717	121 890.00		M. et Mme Grégory DEPAEMELAERE
10	AB	520	684	116 280.00	Mathieu MILLAUD et Stéphanie VOUMARD	
11	AB	521	665	113 050.00	Aurélien LACROIX et Laure FOURTIER	
12	AB	522	665	113 050.00	M. et Mme Nicolas DIEZ	
13	AB	523	583	99 110.00		M. et Mme Alexandre ATEL
14	AB	524	621	105 570.00		Rémi MICHEL et Marion REGAZZONI
15	AB	525	444	75 480.00		M. et Mme Anthony ACHERE
16	AB	526	422	71 740.00	Olivier RICHARD et Sophie GARDETTE	
17	AB	527	533	90 610.00	M. et Mme Arnaud HOWALD	
18	AB	528	615	104 550.00	M. et Mme Olivier ROUSSEL	
19	AB	529	679	115 430.00	M. et Mme Jean-Luc AUTAIN	
20	AB	530	519	88 230.00	Cyrille GARCIA et Nadine GUEYNARD	
21	AB	531	481	81 770.00		Thibault LHERIAU et Laura QUINTI
22	AB	532	521	88 570.00	Laurent MAITRE	
23	AB	533	464	78 880.00	/	
24	AB	534	483	82 110.00	M. et Mme Franck MASSON	

25	AB	535	442	75 140.00	/	
26	AB	536	459	78 030.00	/	
27	AB	537	433	73 610.00	/	
28	AB	538	495	84 150.00	/	
34	AB	545	491	83 470.00	M. et Mme Stéphane GOGNEAU	
35	AB	546	372	63 240.00	Coralie VERDELET	
36	AB	547	466	79 220.00	/	
37	AB	548	420	71 400.00	M. et Mme Patrick GENRE	
38	AB	549	435	73 950.00	Ludivine CHAVIN- GAZALIER	
39	AB	550	382	64 940.00		M. et Mme Frédéric DE CECCO
40	AB	551	483	82 110.00	M. et Mme Cédric MOREAUX	
41	AB	552	712	121 040.00	M. et Mme Pascal BOURRET	
42	AB	553	680	115 600.00	M. et Mme Pierre BARBIER	
43	AB	554	551	93 670.00	M. et Mme Nicolas SACHETAT	
44	AB	555	482	81 940.00	Christophe GUDEFIN et Adeline LUGAND	
45	AB	556	764	129 880.00	Nicolas BONNEFOY- CLAUDET et Ursula KOSZYK	
46	AB	557	616	104 720.00	M. et Mme Guillaume BESSE	
47	AB	558	778	132 260.00	David REVERCHON et Marion CUNY	
48	AB	559	720	122 400.00	Sébastien DURAND et Clotilde VIOT	
49	AB	560	720	122 400.00	/	

Sandrine GRENIER précise que la parcelle n° 19 est vendue à la SCI du 132.

M. le Maire rappelle :

- le montant de l'acompte à verser au moment de la signature de la promesse de vente à 8 % du prix TTC de la parcelle ;

- qu'un séquestre d'un montant de 1 500 € par parcelle sera exigé au moment de la vente pour détériorations futures et éventuelles aux équipements communs déjà réalisés. Il sera débloqué lors de l'état des lieux de fin de travaux.

- que dans le cas où les acquéreurs n'auraient pas construit un immeuble à usage d'habitation sur le terrain acquis à la commune des Rousses dans le quartier des Crêtets dans les deux ans suivants l'achat, la commune se réserve expressément pendant un délai de DEUX (2) ans, à compter de l'expiration de ces deux premières années, sur le terrain objet de la présente vente, la faculté de réméré prévue aux articles 1659 et suivants du Code Civil.

M. le Maire précise que le réméré commence à courir à partir de la signature de la vente.

Christophe MATHEZ indique que trois parcelles sont en cours de signature de la promesse de vente, il reste donc 9 parcelles libres.

Pour les collectifs, un appel à projets a été publié afin que des promoteurs fassent une esquisse avec 29 logements minimum et une proposition financière pour l'achat du terrain. Un cahier des charges a été établi par le CAUE selon le souhait des élus. Deux promoteurs ont répondu. Leur offre a été examinée en commission urbanisme. Les projets sont cohérents par rapport à l'intégration dans l'environnement mais l'offre financière était inférieure à l'estimation des domaines (196 € HT le m²). La municipalité a rencontré les 2 promoteurs. L'un est en réflexion et l'autre a fait son choix. Selon l'entretien, lancer deux collectifs de 30 logements chacun n'est pas envisageable en même temps, l'un des projets sera décalé dans le temps.

Alain DESPREZ se demande si les programmes en cours ne sont pas un frein.

Christophe MATHEZ indique que le promoteur ne commence la construction que si 70% des appartements sont vendus. La capacité maximum de vente est de 30 logements par an selon les promoteurs.

Gilles BOURQUI indique que le programme des Crêtets est hors village.

M. le Maire indique que les 2 promoteurs souhaitent les deux lots en décalant la réalisation. Il y a un marché immobilier aux Rousses. Après, il y a l'architecture et le prix qui ont une incidence sur le projet.

Christophe MATHEZ précise que personne n'a répondu sur le lot « habitat groupé » côté rue de la Prairie.

Le conseil municipal approuve par 21 voix la ratification de la délibération n°2017-8-075 du 22 août 2017 prise avec le nom des acquéreurs.

Annie GENRE et Fabienne DEMOLY reviennent.

5. Fourniture et pose d'huisseries au Foyer des Personnes âgées : signature du marché

M. le Maire indique que la commune des Rousses souhaite changer les huisseries bois côté cour (soit 44 fenêtres ou portes fenêtres) du Foyer des Personnes âgées par des huisseries aluminium y compris la fourniture de volets roulants à motorisation électrique. Le montant des travaux a été estimé à 110 000 € TTC.

M. le Maire rappelle la procédure : un avis d'appel public à concurrence a été publié dans l'édition du Progrès le mercredi 4 octobre 2017, sur le site Internet de la Commune et sur un site spécialisé.

Dans le cadre d'un marché à procédure adaptée, les critères de sélection des offres étaient les suivants :

- valeur technique de l'offre : 40%
- prix : 60%

La date limite de réception des offres était fixée au 27 octobre 2017 et l'ouverture des plis a eu lieu le 31 octobre 2017.

M. le Maire présente l'analyse des offres réalisée par M. Jean-Pierre Cuinet, DST :

8 entreprises ont répondu :

- SARL Fillon-Maillet – 39150 SAINT PIERRE
- EURL Ducrot 39210 - SAINT GERMAIN LES ARLAY
- SAS Paget menuiserie - 39000 LONS LE SAUNIER
- SAS Chevalier bois – 39220 LES ROUSSES
- SARL JP Beluardo – 39200 SAINT CLAUDE
- SARL Jura menuiserie – 39600 ARBOIS
- SARL Lançon et fils – 39200 SAINT CLAUDE
- SARL Taglione – 39400 MORBIER

Après avis du cabinet SOCOTEC, il a été demandé aux entreprises de prendre en compte l'obligation sécuritaire d'incorporer un vitrage type Stadip pour les huisseries au RDC et pour les allèges vitrées aux entrées dans les étages.

Après analyse des offres, M. le Maire propose au conseil municipal de retenir l'offre de l'entreprise la mieux disante, la SARL Jura menuiserie, pour un montant total HT de 72 273.00 €, soit 76 248.00 € TTC (TVA à 5.5%) et demande au conseil municipal de l'autoriser à signer le marché.

Fabien CHAVIN-GAZALIER est surpris du taux de TVA à 5.5% et pense qu'elle doit être à 10%.

Frédéric BOURLAND indique qu'il s'agit de travaux de rénovation avec amélioration énergétique et pense que c'est bien une tva à 5.5%.

Le Conseil municipal :

- autorise à l'unanimité M. le Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise SARL Jura menuiserie.
- sollicite une subvention au titre de la DETR 2018 pour travaux en rénovation thermique et énergétique d'un bâtiment public.

6. Création d'un emploi de vacataire pour diverses animations ou missions et fixation de la rémunération

M. le Maire explique qu'une personne s'est proposée pour animer un atelier théâtre le jeudi midi durant le temps « restaurant scolaire » et le mercredi après-midi durant le temps « accueil de loisirs ».

M. le Maire précise que le bénévolat pose des problèmes d'assurance et juridique d'où l'idée de proposer une indemnisation.

Fabienne DEMOLY indique que les enfants sont très intéressés par cet atelier. Il encadre 12 enfants.

Il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, difficile à quantifier à l'avance et qui sera rémunéré après service fait sur la base d'un forfait. La personne travaillera sur demande de M. le Maire.

D'autres cas pouvant se présenter, M. le Maire propose de créer un emploi de vacataire pour diverses **animations ou missions** dont la rémunération s'élèvera à 9.88 € brut de l'heure (actualisable en fonction de l'évolution du SMIC)

Le conseil municipal décide à l'unanimité la création d'un emploi de vacataire pour animations.

7. Travaux de restauration écologique et hydrologique de la tourbière des Rousses : convention avec le Parc Naturel Régional du Haut-Jura présenté par Alain DESPREZ délégué à l'environnement

Cette convention conclue entre la commune des Rousses et le PNR pour une durée de cinq ans, a pour objet de permettre à ce dernier de procéder aux travaux de restauration écologique sur des parcelles communales dans le secteur des tourbières du lac.

Les travaux sont financés dans le cadre du programme « LIFE tourbières du Jura » (LIFE = L'instrument financier pour l'environnement). Seuls y sont éligibles les projets qui se situent dans un périmètre Natura 2000.

La restauration du fonctionnement hydraulique des tourbières consiste à permettre aux tourbières de retrouver un fonctionnement proche de leur fonctionnement naturel avant leur exploitation pour l'extraction de la tourbe combustible et leur drainage.

Il s'agit d'oblitérer les éléments drainant les anciennes fosses d'exploitation afin de les remettre en eau et d'obtenir les anciens drains.

Il n'y a pas de parcelles communales concernées par cet aspect des travaux qui se dérouleront derrière le Rocher du lac sur des parcelles privées. Sur 54 propriétaires sollicités, 17 ont accepté de vendre leurs parcelles et 8 de signer une convention avec le PNR.

Les parcelles détenues par la collectivité (Commune ou CCAS) sont concernées par le reméandrage des biefs Noir et Février dans le secteur de leur confluence. Ce volet des travaux a été présenté par le PNR en conseil municipal, a fait l'objet d'une enquête publique et d'un article dans l'Echo des Michottes. Il vise à rétablir les continuités écologiques de ces deux ruisseaux.

La commune propriétaire des terrains s'engage à respecter les aménagements mis en place sur ses parcelles et à ne pas les modifier sans l'accord du PNR.

Les travaux pourraient commencer après la saison de ski et durer huit semaines. L'accès se fera par le chemin Sur la scie.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer cette convention au nom de la commune.

8. Convention de partenariat 2017/2018 avec l'association Côté Cour pour la programmation de spectacles vivants jeune public

M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention avec l'association Côté Cour ayant pour objet d'organiser et gérer une programmation d'actions culturelles auprès des enfants scolarisés aux Rousses des classes élémentaires et maternelles.

Pour la saison 2017/2018, Côté Cour proposera au moins un spectacle adapté à différents niveaux scolaires, pour un total d'environ 230 places.

Le montant de l'aide financière accordée par la Commune des Rousses est de 10 € par place de spectacle mise à disposition, soit 2 300 €.

Les tarifs d'entrée au spectacle en séance scolaire sont fixés à 4.00 € par enfant pour les élèves dont les classes sont affiliées à la Ligue de l'enseignement de Franche-Comté et 5.00 € par enfant pour les classes non affiliées (gratuité pour les accompagnateurs).

Cette convention est applicable pour la saison 2017/2018, soit de septembre 2017 à juin 2018.

Le conseil municipal autorise par 22 voix pour et 1 abstention (Elisabeth BOUTERAON) M. le Maire à signer cette convention au nom de la commune avec l'association Côté Cour pour l'année scolaire 2017/2018.

9. Vente d'une emprise au Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau des Rousses pour les travaux d'amélioration de la station de traitement des Rousses

M. le Maire présente la demande de M. Jean-Sébastien LACROIX, Président du Syndicat Intercommunal des Eaux (SIE) du Plateau des Rousses, qui souhaite l'acquisition d'une emprise de terrain de 460 m² de la parcelle A 731 pour permettre la construction d'un silo de stockage de produits de filtration nécessaires à l'amélioration de la qualité de l'eau potable .

Le prix estimé par le service des Domaines est de 600 € HT et hors frais. Tous les frais sont pris en charge par le Syndicat. Christophe MATHEZ que ce terrain est classé en zone Ut lac.

Jean-Sébastien LACROIX, Président du S.I.E. du plateau des Rousses précise que le Syndicat refait toute la filière de traitement : 1 200 000 € d'investissement. Cela consistera en un changement du process avec de nouveaux produits. Il est nécessaire de construire un silo extérieur et la création d'un local de dépotage à l'extérieur le long de la RD.

M. le Maire soutient ce programme qui concourt à l'amélioration de la qualité de l'eau.

Annie BERTHET et Delphine GALLOIS souhaitent que la construction n'abîme pas le paysage. Elles proposent de préciser que l'esthétique soit prévue.

Les travaux projetés étant d'intérêt général, M. le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à vendre cette emprise de terrain au SIE du Plateau des Rousses au prix des domaines.

Jean-Sébastien LACROIX ne prend pas part au débat ni au vote.

Le conseil municipal décide à l'unanimité la vente de la parcelle A 845 au syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau des Rousses, au prix de 600 € HT et hors frais et décide par 22 voix (Sandrine GRENIER ne participe pas au vote) que l'acte notarié sera rédigé par Me Emmanuelle OUDET-ELIEN Notaire à Hauts-de-Bienne.

10. Liste des marchés signés par le Maire

Le conseil municipal a pris connaissance des marchés signés par M. le Maire est n'émet aucune remarque.

11. Questions et informations diverses

- Modification des conditions d'exploiter la carrière des Rousses

M. le Maire est sollicité, pour avis, sur la modification des plans de phasage de remblaiement présentés dans l'arrêté préfectoral régissant l'exploitation de la carrière CAR EL MA. Actuellement, l'arrêté préfectoral autorise un apport de 35 000 m³ de matériaux sur la durée d'autorisation. Il est prévu de doubler l'apport annuel pour accueillir, 70 000 à 75 000 m³ par an, pendant le reste de la durée d'autorisation, soit 9 ans. Le pétitionnaire souhaite accueillir, en plus des matériaux déjà autorisés, des matériaux bitumineux (sans goudrons, uniquement les déchets de production et de commercialisation ainsi que les déchets de construction et démolitions ne provenant pas de sites contaminés, triés) pour les recycler et les intégrer dans le processus de fabrication de granulats.

C'est la DREAL qui autorise le phasage.

Véronique GANGNERY craint que cela augmente le trafic des camions. M. le Maire répond que les camions ne montent plus à vide à la carrière.

Gilles BOURQUI indique que le bitumineux est contrôlé par la DREAL.

Christophe MATHEZ pense qu'on a la possibilité de mettre ces matériaux ailleurs sur le territoire.

Gilles BOURQUI rappelle que 3 ou 4 ans en arrière, il y avait deux décharges sauvages sur la commune non contrôlées. Dans ce projet, il y a aura les bons tonnages contrôlés avec de la qualité.

Sébastien BENOIT-GUYOD est inquiet sur le bilan écologique de l'affaire pour des camions arrivant du Pays de Gex.

Alain DESPREZ indique que le principe du comblement ne concerne qu'un côté et n'est pas à remettre en cause. Reste à savoir si le contrôle de la DREAL est effectif.

Jean-Sébastien LACROIX précise que les agents de la DREAL sont souvent présents et sont vigilants.

Véronique GANGNERY : les matériaux ne restent pas localement et on a les nuisances.

Elisabeth BOUTERAON est méfiante car l'exploitant n'entretient pas la route.

Christophe MATHEZ répond que la convention de la carrière prévoit que l'exploitant bouche les trous et il a accepté de prendre à sa charge 50% du coût des travaux. Si les travaux n'ont pas eu lieu c'est à cause de la commune car on a pris du retard dans le dossier de marché L'exploitant propose de rémunérer la commune 0.20€ la tonne au dépôt et les adjoints ont souhaité que la convention soit discutée afin qu'il ait à sa charge 50% de l'entretien de la route au lieu d'une réfection en point à temps. Par ailleurs, l'exploitation se termine en 2026 et il demande à la commune de se positionner sur une extension de la carrière. Il faudra modifier le PLU.

Jean-Sébastien LACROIX indique qu'il y aura des études environnementales qui vont durer au moins 1 an.

Alain DESPREZ précise que l'étude d'impact environnemental est disponible et elle fait le recensement de tous les impacts. Cette étude est faite pour le public avec une notice non technique d'une quarantaine de pages. Les services de l'Etat préfèrent autoriser plusieurs petites carrières plutôt qu'une grosse afin de réduire l'impact du transport.

La municipalité a demandé que le conseil soit invité à la carrière une fois par an pour voir l'évolution des travaux.

Gilles BOURQUI précise que l'exploitant va aussi réfléchir pour la dépose de déchets verts.

- *Accord cadre à bons de commande pour l'évacuation par ambulance des blessés sur les pistes de ski alpin et nordique de la Commune des Rousses (Station des Rousses) : précisions*

Christophe MATHEZ précise que lors de la réunion du conseil municipal du 21 décembre 2017, il a débattu sur le fait que dans le contrat il fallait 2 ambulances disponibles au bas des pistes alors que c'est 2 ambulances disponibles sur la station.

- *Assemblée Générale des pompiers* : elle s'est tenue dans cette salle samedi dernier. Les interventions sont en hausse, la commune vient de signer une convention de mise à disposition de deux agents communaux. La médaille « grand or » a été remise à Pierre GIRARD et Michel CHEVASSUS pour 40 ans de service aux pompiers. Le conseil municipal leur adresse de chaleureuses félicitations. M. le Maire rappelle que ce sont aussi deux ex-employés municipaux.

Séance levée à 20h06
Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Gilles BOURQUI



Bernard MAMET